



HAL
open science

Le financement des opérations vénitiennes contre les Turcs : la guerre de Trois cents ans

Marie Viallon

► **To cite this version:**

Marie Viallon. Le financement des opérations vénitiennes contre les Turcs : la guerre de Trois cents ans. 2006. halshs-00565465

HAL Id: halshs-00565465

<https://shs.hal.science/halshs-00565465>

Preprint submitted on 14 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le financement des opérations vénitiennes contre les Turcs : la guerre de Trois Cents ans.

Dans ses *Folies amoureuses* de 1704, le dramaturge Jean-François Regnard écrivait :

J'aurais pour le succès quelque bonne espérance,
Si de quelque argent frais nous avions le secours !
C'est le nerf de la guerre ainsi que des amours. ¹

même s'il n'est pas l'inventeur de cette expression désormais banale quand il s'agit de discourir du financement des opérations militaires, nous le retiendrons pour son aimable association des amours et de la guerre. Un instant de douceur dans ce monde de brutes !

D'entrée de jeu, il convient de souligner que traiter de la lutte des Vénitiens contre les Turcs pendant la période moderne signifie élaborer un discours spécieux. En effet, Venise n'a pas toujours lutté contre les Ottomans et bien souvent la cité lagunaire a préféré négocier afin de ne pas détruire les relations économiques et diplomatiques, nettement plus rentables. Il ne faut pas oublier que Venise n'a pas nécessairement vu dans les Turcs les ennemis sanguinaires que craignaient les autres Européens.

Dans le temps trop bref qui nous est imparti, nous étudierons cet abondant corpus des guerres menées par les Vénitiens contre les Turcs depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser les causes profondes de ces conflits et qu'il suffise d'évoquer très rapidement la poussée expansionniste du peuple turc conduit par ses sultans descendants d'Osman [d'où leur nom d'Ottomans qui les différencient des descendants de Sedjuk Ibn-Dukak, nommés les Turcs Seldjoukides]. Venus des steppes d'Asie centrale, les Ottomans s'installent en Anatolie où ils entrent en relation avec les Byzantins : les sultans ottomans épousent souvent des princesses chrétiennes de Constantinople d'où leur revendication impérialiste d'un héritage qu'ils estiment mériter autant que les souverains en place et leur mouvement inéluctable vers Constantinople et son empire. Pendant le même temps historique, la petite république de Venise a su se libérer du joug byzantin et se constituer un empire maritime avec des terres, des îles et des comptoirs qui tissent un maillage assez dense sur la Méditerranée Orientale. L'avancée ottomane conduit impitoyablement au contact puis au recul des Vénitiens. Ce pas-de-deux est l'objet de notre travail.

¹ Jean-François Regnard (1655-1709), *Folies amoureuses*, in *Œuvres*, Paris, 1810, 4 vol., acte I, scène 7.

La guerre de Trois Cents Ans

Avant d'examiner et d'analyser les modes de financement des opérations militaires qui ont opposé les Vénitiens et les Turcs ottomans pendant trois siècles, il convient de définir ces opérations. En effet, l'historiographie —occidentale comme hellénique² ou ottomane— égraine toute une suite de campagnes ou de batailles successives comme s'il s'agissait de conflits indépendants :

- 1394 : blocus de Constantinople par Bajazet I^{er} (1354-1389-1402-1405),
- 1395 : prise de la Morée,
- 1453 : prise de Constantinople par les Turcs de Mehmet II (1432-1444-1481),
- 1463-1479 : guerre de Morée contre Bajazet II (1447-1481-1512),
- 1470 : perte de Négrepont,
- 1476 : incursions turques sur l'Isonzo,
- 1499-1503 : guerre contre Selim I^{er} (1467-1512-1520),
- 1522 : conquête de Rhodes par les Turcs sur les Hospitaliers,
- 1537-1540 : guerre de l'archipel contre Soliman le Magnifique (1494-1520-1566),
- 1538 : victoire de La Préveza sur Soliman,
- 1570 : guerre de Chypre contre Selim II (1524-1566-1574),
- 1571 : bataille de Lépante contre Selim II,
- fin XVI^e-1615 : actes de piraterie des Barbaresques et des Uscoques soutenus par le sultan,
- 1647-1669 : guerre de Candie contre Mehmet IV (1642-1648-1687-1692),
- 1683-1699 : guerre de Morée par Francesco Morosini contre Mehmet IV puis Mustafa II (1664-1695-1703).

Ma position serait plutôt de regrouper ces affrontements en un seul et unique conflit comme l'historiographie française regroupe les opérations militaires qui ont opposé la France à l'Angleterre de 1337 à 1453 sous le nom générique de *guerre de Cent Ans*. Je proposerais même un nom : la *guerre de Trois Cents Ans*. Il faut noter que l'historiographie ottomane parle de *Longue guerre* comme l'évoque Maria Pia Pedani.

En effet, quels sont les éléments qui permettent à l'historiographe de définir qu'un ensemble d'opérations ne constitue finalement qu'une seule et unique guerre ? On peut arrêter quatre paramètres essentiels qui doivent rester constants au cours des divers épisodes belliqueux : l'identité des antagonistes, la cause du conflit, les conséquences du conflit, le théâtre des opérations. Force est de constater que depuis la fin du XIV^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les parties en présence sont toujours la Sérénissime République de Venise contre les Turcs du sultan ottoman ; le reste de l'Europe s'est généralement gardé d'intervenir auprès des combattants, à l'exception peut-être, d'une part, de la France de François I^{er} puis de celle d'Henri IV qui ont tenté

² L'historiographie grecque exalte les luttes anti-turcs des Vénitiens comme participant à l'offensive hellène contre la présence ottomane en Grèce ; voir Giorgio Ploumidis, « La campagna di Morea nella storiografia ellenica », in Mario Infelise (dir.), *Venezia e la guerra di Morea*, Milano, Franco Angeli Storia, 2005.

de peser diplomatiquement sur les belligérants et, d'autre part, des velléités pontificales —de Pie II³ à Innocent XI— pour organiser des croisades anti-ottomanes. L'alliance de 1684 entre l'empereur Léopold, le roi de Pologne Jean Sobieski et Venise ne doit pas faire illusion : l'empereur ne cherchait qu'à défendre sa capitale et la Hongrie contre l'étreinte turque et les Polonais (plus tard remplacés par les Russes de Pierre Le Grand) voulaient limiter en Europe centrale cette expansion turque qui les menaçait directement. La cause du conflit est chaque fois différente dans le *casus belli* mais, globalement, il s'agit toujours d'une tentative de résistance de la part des Vénitiens face à l'expansion territoriale et économique des Ottomans qui ont des visées impérialistes — plus ou moins avouées selon les sultans— sur tout le pourtour méditerranéen. Venise s'oppose à cette poussée car elle essaye de préserver ce qui fut son empire maritime en Méditerranée orientale et son monopole du commerce avec l'Orient. Le troisième critère est relatif aux conséquences de chaque phase du conflit, celles-ci sont consignées dans des traités de paix qui —nous y reviendront plus avant— soulignent à chaque fois en préambule qu'ils sont la reprise et la continuation du précédent dont ils ne veulent pas se démarquer. Ces traités enregistrent le lent et inexorable recul de Venise devant une force ottomane qui ne finit par s'essouffler qu'à la fin du XVII^e siècle : aux pertes de territoires s'ajoutent des tribus qui sont fondamentaux dans l'économie de la question qui nous intéressent car ils obèrent gravement le budget vénitien et, par là même, le financement des opérations suivantes. Enfin, le quatrième critère est l'unité du théâtre des opérations qui est réelle puisque le conflit vénéto-turc se déroule principalement sur mer avec quelques interventions terrestres sur les côtes de la Méditerranée orientale ou dans les îles. Au terme de cette rapide observation, il semble donc que l'on puisse réellement évoquer un unique affrontement et il importe dès lors de s'attacher à l'originalité des traités de paix concédés par les Turcs.

En effet, entre les Etats européens occidentaux, un traité de paix est le fruit d'une négociation plus ou moins ouverte qui transcrit dans le droit et la géographie les acquis du champ de bataille ; bien différemment, un traité de paix avec les Turcs n'est que le fruit de la bienveillance du sultan, une grâce concédée par l'énoncé de deux mots qui tombent de sa bouche : *Soyle olsun* (Qu'il en soit ainsi !). Le document se présente toujours de la même manière⁴ : après des protestations d'amitié retrouvée, le souverain

³ Voir mon article « L'epistola latina a Maometto II ovvero Il dialogo della tiara e del turbante » in Luisa Secchi Tarugi (dir.), *Pio II. Atti del XVII convegno di Chianciano-Pienza* (18-20 luglio 2005). A paraître.

⁴ Voir notre étude sur ces archives dans « Guerre e paci veneto-turche dal 1453 al 1573 », in Luisa Secchi Tarugi (dir.), *Guerra e pace nel pensiero del Rinascimento*, Atti del XV convegno internazionale di Chianciano-Pienza (14-17 luglio 2003), Firenze, Franco Cesati ed., 2005, p. 47-60.

dresse la liste de ses exigences territoriales, affiche le niveau des tributs qui devront être versés et, éventuellement, indique quelque autre requête qui ne souffre pas la moindre discussion, comme par exemple l'exigence de Soliman que le meilleur portraitiste vénitien vienne faire son portrait ou la libération de prisonniers ou encore la fourniture de certaines étoffes pour le sérail.

Le nerf de la guerre

Il est temps maintenant de nous pencher plus particulièrement sur la question du financement des opérations militaires. Il peut être intéressant d'établir un point de comparaison en précisant qu'un fantassin reçoit une solde mensuelle de 3 à 4 ducats quand son capitaine en touche environ 20 ducats et un bombardier 4 à 5 ducats, qu'un casque coûte 42 sous (un ducat vaut 124 sous), un mousquet coûte 372 sous, une épée vaut 62 sous, une pique 100 sous, une hallebarde 62 et une arquebuse 144 sous. Pour ce qui est de la flotte, on dispose de quelques chiffres : en 1588 une *galera di libertà* (c'est-à-dire une galère dont tout l'équipage est composé d'hommes libres) coûte annuellement 8.943 ducats alors qu'une galère qui enrôle des forçats ne coûte que 8.268 ducats.

Il est évident qu'en trois siècles la valeur des unités monétaires a beaucoup varié, ce qui rend presque impossible une comparaison valable ; en outre, les opérations militaires et leurs modes de financement ont beaucoup évolué : ceci rend presque impossible un discours global. Toutefois, la société vénitienne présente des constantes sur lesquelles on peut s'arrêter à condition de ne pas entrer dans le détail. Il faut tenir compte de deux évolutions principales. D'une part, les choix politiques —reflétant les changements de la société— ont évolué en passant peu à peu d'un comportement relativement offensif envers les Ottomans à une attitude toujours plus défensive : en conséquence, la marine a peu à peu perdu ses ports, son prestige et sa prédominance au profit de l'armée et des troupes en forteresse. D'autre part, les sources de richesse se sont modifiées avec une réorientation des investissements vers la Terreferme donc l'agriculture et l'industrie au dépend du commerce et de l'empire maritime, tout en tendant inexorablement vers l'appauvrissement de l'Etat vénitien. En effet, deux facteurs se sont alliés au cours de ces décennies pour concourir au même effet : l'avancée des Turcs a inéluctablement diminué le nombre des comptoirs, des ports et des escales vénitienes en Méditerranée orientale tandis que les tributs à payer aux sultans successifs n'ont fait que croître pour le plus grand dam des caisses vénitienes qui ne parviennent pas à apurer une dette avant que ne survienne une nouvelle phase du conflit.

L'effort de guerre soutenu par Venise peut être réparti en 6 lignes budgétaires essentielles :

— le budget de l'Etat appuyé sur l'impôt ordinaire et extraordinaire qui pourvoit à l'armement des galères, l'enrôlement des fantassins, des cavaliers et des mercenaires ;

— l'effort particulier des patriciens qui financent leurs propres galères [en temps de paix pour la marchandise, et lors des opérations navales pour la défense de la république]. En temps de guerre, le coût d'une galère se partage entre le propriétaire et la République. Ainsi, le navire lui-même, une partie de l'équipage, les armes, la chiourme des forçats et des éventuels Turcs prisonniers de guerre relèvent-ils de la *ragione pubblica* c'est-à-dire des finances publiques pendant que le greffier (équivalent du commissaire), une partie de l'équipage et les rameurs libres relèvent des finances privées. Le capitaine de chaque galère est un militaire et un administrateur. On notera que le principe de division entre le domaine public et la sphère économique privée n'existe pas à Venise où prévaut le principe antique selon lequel le patriciat est l'Etat ;

— les contributions exceptionnelles du clergé au titre de la croisade anti-ottomane ;

— les butins de guerre et les tributs imposés aux territoires conquis au prétexte que Venise les a libérés des Turcs. Mais c'est une source qui va en se tarissant au fur et à mesure des défaites ou des 'non-victoires' vénitiennes ;

— les mesures extraordinaires comme l'ouverture du Livre d'Or ou des grâces chèrement vendues ;

— les « prêts » obligatoires consentis par les institutions les plus riches de la République comme le Scuole Grandi, au taux —modéré !— de 4 %.

Les historiographes modernes citent çà et là des chiffres relatifs au coût des guerres menées par Venise contre les Turcs [par exemple, Fulcio Miari affirme globalement que la guerre de Candie a coûté 60.000.000 de ducats à la République⁵] mais rarement avec une précision, des justifications et l'énonciation de sources qui rendent ces chiffres parfaitement recevables.

A partir de là il nous faut nous pencher sur un cas précis comme celui de la guerre de Morée —qui dure de 1683 à 1699— pour laquelle on dispose de chiffres qui nous autorisent une étude sérieuse⁶. L'Etat vénitien prévoit pour cette période l'enrôlement de 10.000 fantassins, l'armement d'une flotte de 60 unités comprenant 24

⁵ Fulcio Miari, *Il nuovo patriziato veneto*, Venezia, Visentini, 1891 ; éd. anastatique Sala Bolognese, Arnaldo Forni, 1986.

⁶ Les chiffres ont été empruntés à l'article de Sergio Perini dans *Venezia e la guerra di Morea*, Milano, Franco Angeli, 2005.

galères, 6 galéasses (elles avaient vaillamment gagné la bataille de Lépante !), 24 vaisseaux et 6 brûlots. En temps de guerre, en plus de ses 192 rameurs (dont 72 hommes libres et 120 forçats) une galère embarque 50 fantassins et une galéasse embarque 308 rameurs (tous libres) et 132 soldats qui peuvent intervenir dans les batailles navales mais peuvent également être versés dans les garnisons des forteresses. Les bouches à feu embarquées sont généralement fixes et ce sont les déplacements du navire qui les pointent sur l'ennemi. A partir du XVII^e siècle, les navires vénitiens embarquent des mousquetaires et des arquebusiers. Tout cela pour un budget préventif annuel de 1.200.000 ducats. Au plan des recettes pour financer cet effort de guerre, les magistrats vénitiens faisaient fonds —outre un renforcement des recettes fiscales— sur 200.000 ducats de contribution du clergé et sur 150.000 ducats tirés des butins de guerre et autres tributs payés par les îles de l'empire maritime. Soit un total de 1.550.000 ducats par an.

Très vite, le projet de budget explose car beaucoup d'îles sont bien incapables de financer seules l'entretien des troupes de défense de leurs forteresses, ni la fabrication des munitions, ni les multiples dépenses liées à l'intendance d'un nombre toujours croissant de soldats. En outre, les opérations de recrutement en Terreferme coûtent plus de 200.000 ducats par an et la corruption toujours plus vive détourne des sommes importantes. On sait⁷ que les cinq premières années ont finalement coûté :

- 1684 : 2.486.670 ducats,
- 1685 : 2.608.935 ducats,
- 1686 : 2.986.701 ducats,
- 1687 : 3.430.127 ducats,
- 1688 : 2.643.523 ducats.

soit un total de 14.155.956 ducats en cinq ans. Et l'on observera l'inexorable et fatal crescendo des dépenses : ne pouvant pas compter sur des rentrées supplémentaires et ne voulant pas alourdir la charge fiscale qui pèse déjà lourd sur toutes les catégories de Vénitiens, les autorités financières ont recours aux expédients qui ont toujours cours en ces circonstances. Tout d'abord, l'accroissement de la dette publique que Venise ne finira de payer qu'en 1718 par l'émission de bons du Trésor *ad hæredes* avec un intérêt de 5% et de rentes viagères à 9%. Ce moyen permet aux Vénitiens de réunir 10.600.000 ducats pendant les cinq premières années de la guerre de Morée. En outre, les magistrats vénitiens font feu de tout bois et décident l'ouverture du Livre d'Or.

En effet, c'est en 1297 que le Maggior Consiglio a décidé la clôture définitive du Livre d'Or, c'est-à-dire du livre où sont inscrits les noms de toutes les familles

⁷ A.S.V., *Dep. Agg. prov. denaro*, reg. 82, f. 30v, 31 décembre 1688.

appartenant à l'aristocratie. Dès lors, aucune promotion sociale n'est plus possible et seuls les neveux du pape peuvent prétendre à y entrer, c'est l'époque où le patriciat vénitien devient un mythe. Toutefois, face aux besoins du Trésor exsangue et en invoquant la sauvegarde de sa noblesse et donc la préservation de la Sérénissime République, le même Maggior Consiglio arrête le 17 juillet 1646 que, pendant un an, tout citoyen de la ville peut présenter une demande pour être agrégé à la noblesse vénitienne contre le paiement de 100.000 ducats dont 60.000 constituent un simple don alors que 40.000 sont investis à la Zecca [i.e. l'Hôtel de la Monnaie] avec un revenu annuel de 4%. Cette décision est reprise le 25 mai 1664, puis le 28 novembre 1666 et encore le 21 décembre 1669 : les candidats à l'anoblissement sont au nombre de 132⁸ mais leur 1.320.000 ducats ne suffisent pas à assainir les déplorables conditions de la finance publique.

Au nombre des mesures inaccoutumées, il faut compter un certain nombre de grâces qui sont accordées par les procureurs de St-Marc et qui font entrer 175.000 ducats dans les caisses de l'Etat, quelques impositions extraordinaires pour 1.110.000 ducats, des contributions ecclésiastiques pour 300.000 ducats [dont 24.000 provenant de détournements des revenus épiscopaux vacants], des sanctions pécuniaires payées par des condamnés au bannissement qui rapportent 72.000 ducats, des ventes de biens fonciers appartenant aux communes de Terreferme pour 454.000 ducats et des dons spontanés pour 96.000 ducats. En outre, le Conseil des Dix reprend une mesure qui avait fonctionné au temps de la guerre de Candie : le prêt forcé consenti par les Scuole pour 150.000 ducats à un taux de 4% d'intérêt.

Si ces rentrées exceptionnelles semblent importantes [au total 3.527.000 ducats], il faut modérer l'enthousiasme en remarquant que, dans le même temps, les rentrées fiscales ordinaires passent de 800.000 à 500.000 ducats sous l'effet de plusieurs phénomènes parallèles : d'une part, la guerre mobilise des galères qui vont à la bataille et abandonnent la pratique de la marchandise ce qui provoque des retards dans les exportations (surtout le textile de laine et de soie et les produits ferreux d'origine allemande) et l'approvisionnement en matières premières de l'industrie et de l'artisanat vénitiens d'où la fermeture de certains marchés, d'autre part les galères qui coulent ou sont endommagées lors des combats ne participent plus à l'enrichissement général, ensuite une part conséquente des productions agricoles sont détournées des marchés ordinaires pour être reportées sur l'effort de guerre comme les blés que la République

⁸ Par une manière de pied-de-nez de l'Histoire, on notera que c'est cette ouverture vénale du Livre d'Or qui fait entrer en 1651 la famille Manin au Maggior Consiglio, laquelle donnera à Venise son ultime doge.

achète à vil prix, enfin l'insécurité maritime provoque un net ralentissement des échanges commerciaux vénitiens par voie de mer au bénéfice des autres nations dont essentiellement les Français. En outre les hommes qui sont enrôlés dans les combats sur terre et sur mer ne font plus tourner l'économie d'où la création des « forçats », ces marins sous contrainte qui purgent ainsi des peines de prison et libèrent des marins au profit des activités commerciales. Toutefois, la flotte vénitienne présente l'originalité de miser surtout sur les hommes libres quand les autres nations s'appuient plus sur les forçats. Pendant la guerre de Morée, la flotte vénitienne enrôle :

- en 1695 : 5.698 rameurs dont 1.932 hommes libres, 275 *zontaroli* (= des *ajoutés*, des réservistes), 2.571 forçats et forçats libérés qui restent dans les équipages après l'expiration de leur peine, 849 Turcs ;
- en 1696 : 6.013 rameurs dont 2.617 hommes libres, 2.488 forçats et 856 Turcs ;
- en 1698 : 5.291 rameurs dont 1.668 hommes libres, 208 *zontaroli*, 2.572 forçats et 820 Turcs ;

Les autorités vénitiennes ont essayé de faire jouer aussi des mesures de caractère économique et comptable comme une impulsion nouvelle aux investissements dans les nouvelles zones conquises en Morée avec l'introduction d'industries et d'artisanat ou la réduction des dépenses ou encore la tentative de faire également porter l'effort de guerre par les terres nouvelles de Morée mais l'indigence de l'économie du Péloponnèse (il s'agit essentiellement de céréales, de vin, de raisins secs, de produits tinctoriaux, d'huile, de laine, de coton et de soie) a vite écarté cette possibilité. Face à des rentrées faibles, la Morée impose des dépenses nouvelles pour l'entretien, la réparation ou la logistique de ses forteresses. Bilan : contre des recettes de 11.000 ducats, le Trésor vénitien doit supporter 60.000 ducats de dépenses supplémentaires.

Conclusion

Au terme de ce bref exposé, nous pouvons remarquer que la paix de Karlowitz en 1699 (alors en Hongrie mais actuellement nommée Sremski Karlovci, en Voïvodine) marque la fin de la puissance ottomane en Europe mais elle est aussi le premier jalon de la décadence vénitienne. Même si la Sérénissime République lagunaire a encore un siècle à vivre, l'usure de ce long conflit a eu raison de la force économique et de la puissance de Venise car le financement de ces phases a littéralement épuisé les ressources financières, fiscales et économiques.

Si l'on revient au thème général de cette journée d'étude, force est de constater et de conclure que —malgré les différences structurelles des armées, des flottes et des Etats— les mesures utilisées par les autorités politiques pour financer leurs opérations militaires ne sont guère innovantes.

Marie Viallon, Professeur des Universités
Faculté des Langues de Lyon III